

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de Saint Antonin-sur-Bayon

du jeudi 25 mars 2021

Le Conseil municipal se réunit à 17h, sur convocation du maire en date du 18 mars 2021, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Compte administratif et compte de gestion 2020 ;
- 2- Affectation des résultats ;
- 3- Taux d'imposition 2021 ;
- 4- Budget primitif 2021 ;
- 5- Subventions attribuées ;
- 6- Demande de subventions 2021 (travaux d'investissement)
- 7- Convention de financement SMED13, travaux, FACE AB programme 2020, de renforcement BT poste « Le Bouquet », lieu-dit le Moulin ;
- 8- Prorogation du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement ;
- 9- Acquisition des parcelles AD6 et 7, promesse unilatérale d'achat.

Questions diverses.

**Sont présents** : M. Joseph ANDREANI, M. Christian DELAVET, Mlle Catherine DUPERREY, M. Michel FAURE, Mme Véronique MICHEL, M. Claude PECOUT, Mme Barbara ROBION, M. Eric SANCHEZ, M. Richard WILLEMS.

**Excusés** : Mme Marie-Anne PERSONNIC (pouvoir à M. Christian DELAVET).

Il a été demandé à Mme Pascale BOURRELLY, Attachée, de participer à cette réunion pour la présentation des comptes et budgets dont elle a assuré la préparation et pour donner toutes les explications utiles au conseil.

M. François TEISSIER, Trésorier Municipal, responsable de la Trésorerie de Trets, est invité à assister à cette séance.

Le quorum étant atteint, le Maire, Christian DELAVET, ouvre la séance à 17h.

Catherine DUPERREY est désignée comme secrétaire de séance.

## Délibérations

### 1. Compte administratif et compte de gestion 2020

A la demande du Maire, Pascale BOURRELLY présente ces comptes.

Information préliminaire :

*Le compte administratif et le budget comportent des **opérations d'ordre** dont les montants importants peuvent interpeller. Ces opérations ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement ; les transferts s'effectuent d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section. Elles permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité (amortissement par exemple) sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Pour une approche simplifiée, on peut se référer seulement aux **opérations réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie*

### Compte Administratif - Vue d'ensemble

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Réalisations de l'exercice	61 780,50	65 057,29	196 528,54	397 474,65	272 414,39	450 925,89
Résultat de l'exercice		3276,79		200 946,11		178 511,50
Reports de l'exercice N-1	-19 342,83			2 073 383 ,03		2 054 040,23
Résultats de clôture	-16 066,04			2 274 329,14		2 258 263,10
Restes à réaliser RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-16 066,04			2 274 329,14		2 258 263,10

Il n'y a pas de restes à réaliser (opérations d'investissement dont le paiement complet n'a pu se faire avant la fin de l'année) sur l'exercice 2019.

**Le montant des excédents est de 2 258 263,10 €**

#### A - Section de fonctionnement – Dépenses (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
011	Charges à caractère général	46 534,43	23,76
012	Charges de personnel et frais	112 732,70	57,57
014	Atténuations de produits	9 250,00	4,72
65	Autres charges de gestion courante	27 299,99	13,94
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>195 817,12</b>	<b>100,00</b>
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	192,50	
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>196 009,62</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	518,92	
	<b>Total</b>	<b>196 528,54</b>	

*A titre de comparaison sur les dépenses réelles :*

- Budget primitif de fonctionnement 2020 : 271 735,00
- Dépenses de fonctionnement 2019 : 193 359,27

*Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère hausse de 1,3 % par rapport à celles de l'exercice précédent.*

*A partir de 2018, les charges de fonctionnement ont baissé de 20 0000 € environ à cause des transferts de compétences à la Métropole, et en particulier des dépenses liées à la compétence Eau et Assainissement, dépenses qui étaient imputées sur le budget général.*

#### A - Section de fonctionnement – Recettes (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
013	Atténuation des charges	0,00	0,00
070	Produits de service, du domaine et ventes	4 430,42	1,11
073	Impôts et taxes	379 360,54	95,44
074	Dotations et participations	1 915,46	0,48
075	Autres produits de gestion courante	11 763,29	2,96
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>397 469,71</b>	<b>100,00</b>
076	Produits financiers		

077	Produits exceptionnels	4,94	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>397474,65</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	
	<b>Total</b>	<b>397 474,65</b>	

A titre de comparaison sur les recettes réelles:

- Budget primitif de fonctionnement 2020 : 402 191,00
- Recettes de fonctionnement 2019 : 403 095,45

L'Attribution de Compensation AC, versée par la Métropole, est stable ainsi que la dotation du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Venant de l'Etat, il n'y a plus Dotation Globale de Fonctionnement mais un prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques de 8 385 €.

Evolution de ces dotations :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSC		5109	25109	25109	10087	22482	0				
	9673	4	4	4							
AC	3	4503	45030	45030	29612	29612	29612	29612	28985	28973	28973
		0			4	4	4	4	7	7	7
DGF	1681	1684	16937	16452	12574	4192	1340				
	9	5									
FNGI R		7934	7934	7934	7934	7934	7934	7934	7925	7931	7931

### Résultat de la section de fonctionnement, hors reports

Résultat de l'exercice en fonctionnement	200 946,11€
A titre de comparaison :	
Pour l'exercice 2019	209 736,18 €
Pour l'exercice 2018 sans produits exceptionnels :	195 484,96 €

<b>B - Section d'investissement</b>	<b>Dépenses (€)</b>
20 Immobilisations incorporelles (Op 000)	3 420,00
21 Immobilisations corporelles (Op 000)	28 422,90
Opération d'équipement	29 937,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>61 780,50</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0,00
016 Emprunts et dettes assimilées	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>61 780,50</b>
040 Opérations d'ordre de transfert	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00
Total des opérations d'ordre de l'exercice	0,60
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>61 780,50</b>

<b>B - Section d'investissement</b>	<b>Recettes (€)</b>
13 Subvention d'équipement	33 250,00
10 Dotations, fonds divers, réserves	31 288,37
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>64 538,37</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	518,92
041 Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre de l'exercice	0,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>65 057,29</b>

Résultat de la section d'investissement hors report	3 276,79 €
Report déficit 2019	-19 342,83 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-16 066,04 €</b>
Pour mémoire, résultat de l'exercice 2019	-31 224,68 €

**Résultat annuel global Fonctionnement et Investissement : 184 880,07€**

### **Etat de la dette : il n'y a plus de dette**

L'analyse réalisée sur le fonctionnement, entre 2010 et 2020 (voir tableaux ci-après) montre que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement, dont la plus grande part (de l'ordre de la moitié) est constituée des dépenses de personnel, sont plutôt stables par type et globalement ;
- Les recettes de fonctionnement ont doublé à partir de 2012; à cause principalement de l'augmentation des dotations (AC et DSC) versée par la CPA puis par la Métropole (+ 200 à 220 k€ environ) ;
- Les transferts de compétences et des charges correspondantes à la Métropole ont peu impacté la dotation de compensation (- 6 267 € en 2018).

Voir tableau suivant : évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de 2008 à 2019.

Les dépenses d'investissement sont à un niveau peu élevé (61 780,50 € de dépenses réelles) Il n'y a pas eu de gros travaux sur l'exercice à cause, d'une part du transfert de grandes compétences à la Métropole (eau et assainissement, urbanisme, DECI...), d'autre part d'un délai d'étude important pour les projets des projets en cours (extension du cimetière, requalification de la rue du Bayon, rénovation de l'escalier mairie).

### **La trésorerie est devenue très confortable (2 258 k€) et la dette s'est éteinte.**

Le Conseil Municipal examine ensuite le compte de gestion établi par le receveur municipal, Trésorier de Trets. Il constate que les résultats d'exécution du budget principal et les résultats budgétaires de l'exercice 2019 sont conformes au compte administratif. Ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.*

*En l'absence du maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Claude PECOUT, approuve le compte administratif à l'unanimité, chapitre par chapitre, et opération par opération pour ce qui concerne l'investissement.*

**Les comptes complets et détaillés sont disponibles au secrétariat de mairie.**

### **2. Affectation des résultats :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget principal statue sur l'affectation des résultats.

Constatant que le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de 16 066,04 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 2 274 329,14 €,

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *d'affecter 2 258 263,10 € en section de fonctionnement recettes au 002 (résultat reporté) sur le budget 2021 ;*
- *d'affecter 16 066,04 € en section d'investissement dépenses au 001 (résultat reporté) sur le budget 2021 ;*
- *d'affecter 16 066,04 € en section d'investissement recettes au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) sur le budget 2021.*

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011	Charges à caractère général	55632,65	67380,00	53799,74	52941,87	70985,21	63098,13	78923,90	71456,55	69790,04	78778,13	54420,51	46534,43
012	Charges personnel et frais assim	79932,47	86250,00	80855,23	84706,15	89566,2	93391,01	95792,98	98243,38	101262,79	105820,93	108630,16	112732,70
014	Atténuation des produits				271,00	803,00	1365,00	3682,00	5651,00	8795,00	8898,00	9 087,00	9250,00
65	Autres charges gestion courante	28228,86	30250,00	29789,45	28361,56	30878,1	30100,83	28788,13	29816,38	29939,05	20950,32	20 287,48	27299,99
	<b>Total dépenses gestion courante</b>	163793,98	183380,00	164444,42	166280,58	192232,51	187954,07	207187,01	205167,31	209786,88	214447,38	192425,15	195817,12
66	Charges financières	1352,29	1158,00	1057,77	781,98	512,57	310,32	258,22	203,68	146,57	86,75	24,35	
67	Charges exceptionnelles												192,50
022	Dépenses imprévues	00,00	6000,00	00,00	85,20	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	
	<b>Total opérations réelles</b>	165146,27	191038,00	165502,19	167147,76	192745,08	188265,29	207445,23	205370,99	209933,45	214534,13	192449,70	196009,62
042	Opérations ordre transfert sect	4960,00	4542,00	4539,98	13862,58	135533,63	30807,43	43627,79	46492,92	54494,65	1436,08	909,57	518,92
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	170106,27	195580,00	170042,17	181010,34	328278,71	219072,72	251073,02	251863,91	264428,10	215970,21	193359,27	196528,54

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013	Atténuation de charges	480,99	250,00	123,15					110,00		0,00	2592,55	0,00
70	Produits de services, du domaine	20565,33	23193,00	20987,5	25205,01	19510,87	19564,5	21480,66	26326,03	37528,48	8 790,58	7058,47	4430,42
73	Impôts et taxes	159108,91	166872,00	168469,41	373953,12	377758,12	391379,53	403677,07	381255,84	378883,41	373963,00	377601,74	379360,54
74	Dotations et participations	25967,11	18037,00	22489,71	43512,17	17318,00	14027,16	5316,66	24602,06	11658,52	13 029,00	890,73	1915,46
75	Autres produits d'activité	21046,82	22000,00	19096,72	17353,72	19192,83	17693,97	16424,25	17106,45	15591,40	15 666,24	14418,87	11763,29
	<b>Total gestion des services</b>	227169,16	230052,00	231166,49	460024,02	433779,82	442665,16	446898,64	449400,38	443661,81	411448,82	402562,36	397469,71
76	Produits financiers	9,87		109,87	11,28	19,47	8,53	6,66	3,77	5,29	6,35	6,35	5,29
77	Produits exceptionnels	600,00		1000	2702,03	600	1148,00	1695,00	1732,88	444,50	147121,11	526,74	444,50
	<b>Total opérations réelles</b>	227779,03	230352,00	232276,36	462737,33	434399,29	443821,69	448600,30	451137,03	444111,60	558576,28	403095,45	444111,60
042	Opérations ordre transfert sect	73,94	175,00	174,34	194,46	108954,00	13795,00	16833,66	16832,85	18417,99	0,00	0,00	18 417,99
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	227852,97	230527,00	232450,70	462931,79	543353,29	457617,49	465433,96	467969,88	462529,59	558576,28	403095,45	462529,59

## RESULTAT DE L'EXERCICE

		57746,70	34947,00	62408,53	281921,45	215074,58	238544,77	214360,94	216105,97	198101,49	286393,57	209736,18	200946,11
--	--	----------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

### 3. Taux d'imposition 2021

Christian DELAVET indique que la recette provenant des impôts locaux approchait 70 000 € en 2019 et qu'elles sont de 65 506 € en 2020

Compte tenu de cela et de la bonne situation financière de la Commune, une augmentation des taux d'imposition ne se justifie pas.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale aux valeurs de 2019.

Cependant, du fait de la suppression de la perception par les collectivités de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la compensation par le versement aux communes de la part départementale sur la taxe sur le foncier non bâti, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est porté à 24,03 % (taux communal 2020 de 8,98 % + taux département de 15,05 %).

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux proposés pour 2021 :*

- Taxe Foncière Bâti : 24,03 %

- Taxe Foncière Non Bâti : 30,19 %

### 4. Budget primitif 2021

*Vue d'ensemble :*

Section de fonctionnement.	Dépenses	Recettes
Crédits votés	902 845,00	397 147,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat reporté (exercice N-1)		2 258 263,10
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>902 845,00</b>	<b>2 655 410,10</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses	1 453 184,00	1 469 250,04
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution investissement reporté	16 066,04	0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 469 250,04</b>	<b>1 469 250,04</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 372 095,04</b>	<b>4 124 660,14</b>

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 1 752 565,10 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Au total, le budget s'établit à 2 372 095,04 € en dépenses et 4 124 660,14 € en recettes, soit un excédent prévisionnel de 1 752 565,10 €.

*Vote du budget :*

A1 - Section de fonctionnement – Dépenses (€)	Vote
011 Charges à caractère général	104 250,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	115 600,00
014 Atténuation des produits	8 385,00
65 Autres charges de gestion courantes	28 200,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>256 435,00</b>
66 Charges financières	100,00
67 Charges exceptionnelles	1 900,00
022 Dépenses imprévues	17 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>275 435,00</b>
023 Virement à la section investissement	627 113,00
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	297,00

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	627 410,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>902 845,00</b>

<b>A2 - Section de fonctionnement – Recettes (€)</b>	<b>Vote</b>
013 Atténuation de charges	0,00
70 Produits des Services du Domaine	7 213,00
73 Impôts et Taxes	377 917,00
74 Dotations et participations	1 155,00
75 Autres produits d'activités	15 500,00
<b>Total gestion des services</b>	<b>401 785,00</b>
76 Produits financiers	6,00
77 Produits exceptionnels	400,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>402 191,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>402 191,00</b>
Résultat reporté	2 073 383,03
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 475 574,03</b>

<b>B1 - Section d'investissement – Dépenses</b>	<b>Vote</b>
20 Immobilisations incorporelles	6 900,00
204 Subventions d'équipements versées	49 600,00
21 Immobilisations corporelles	109 500,00
Total des opérations d'équipement	1 257 184,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 423 184,00</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
20 Dépenses imprévues	30 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>30 000,00</b>
Opérations pour compte de tiers	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 453 184,00</b>
041 Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 453 184,00</b>
<b>Solde d'exécution reporté ou anticipé</b>	<b>16 066,04</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 469 250,04</b>

<b>B2 - Section d'investissement – Recettes.</b>	<b>Vote</b>
13 Subventions d'équipement	815 150,04
20 Immobilisations incorporelles	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>815 150,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 624,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	16 066,04
27 Autres immobilisations financières (TVA)	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>26 690,04</b>
Opérations pour compte de tiers	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>841 840,04</b>
021 Virement de section de fonctionnement	627 113,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	297,00
041 Opérations patrimoniale	0,00
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>627 410,00</b>

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 469 250,04</b>
Résultat reporté	0,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 469 250,04</b>

### B3 - Section d'investissement – Equipement- Détail.

#### DETAIL DES OPERATIONS

<b>Etudes</b>	<b>Montant TTC (€)</b>
Création de parcelles cadastrales	6 900,00
Recettes	7 800,00
Besoin de financement	-900,00

<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b>Montant TTC (€)</b>
Achats de terrains	105 000,00
Mobiliers	2 500,00
Autres immobilisations corporelles	2 000,00
<b>Total</b>	<b>109 500,00</b>
Recettes affectées	71 300,00
Besoin de financement	38 200,00

<b><u>Opération n° 11 - Cimetière</u></b>	<b>Montant TTC (€)</b>
Travaux d'extension et d'amélioration du cimetière	<b>592 000,00</b>
Recettes affectées (subvention d'investissement)	275 800,00
Besoin de financement	316 200,00

<b><u>Opération n° 16 - Bâtiments communaux</u></b>	<b>Montant (€)</b>
Etude restauration église	11 300,00
Travaux consolidation mairie	65 000,00
Etude et réfection retable église	10 400,00
Amélioration énergétique bâtiment mairie	5 000,00
Amélioration énergétique bâtiment gîtes	5 000,00
Assistance technique désordre bâtiment mairie	2 500,00
<b>Total opération</b>	<b>99 200,00</b>
Recettes affectées (subvention d'investissement)	71 600,00
Besoin de financement	27 600,00

<b><u>Opération n° 19 – Aménagement</u></b>	<b>Montant (€)</b>
Etude vidéo-surveillance	10 000,00
Modification escalier mairie	33 000,00
Réfection rue du Bayon	477 000,00
Enfouissement réseau Orange Le Bouquet	12 900,00
Reprise partielle mur soutènement mairie	33 084,00
<b>Total opération</b>	<b>565 984,00</b>
Recettes affectées (subventions d'investissement)	388 600,00
Besoin de financement	177 384,00

*Le budget primitif 2021 est commenté article par article puis adopté à l'unanimité, chapitre par chapitre, par le Conseil Municipal.*

Le budget complet et détaillé est disponible au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal remercie vivement Pascale BOURRELLY pour la préparation et la présentation des comptes et du budget.

Il remercie également M. François TEISSIER, Trésorier Municipal, pour sa disponibilité et pour l'assistance apportée régulièrement et efficacement par la Trésorerie à la Commune. M. TEISSIER fait part de son grand plaisir à assister à cette réunion consacrée aux comptes et budget, lesquels sont excellents et tenus parfaitement

## **5. Subvention attribuée**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

- 300 € à l'Association Ressource ;
- 200 € à l'association Prévention Routière ;  
800 € au Comité des fêtes de Saint-Antonin (Barbara ROBION ne prend pas part au vote) ;
- 1 500 € à l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour les communes sinistrées par la tempête Alex.

## **6. Demandes de subventions 2021 (travaux d'investissement)**

### **➤ Réparation du mur de soutènement du jardin de la mairie côté parking**

Avec le temps et les infiltrations d'eau, le mur se dégrade et il y a risque d'effondrement.

Afin d'éviter tout désordre, il est proposé d'engager des travaux de réparation sur une longueur de 15 mètres à partir de l'escalier donnant accès au jardin de la mairie.

Le montant des travaux est estimé à 27 570,00 € HT, soit 33 084,00 € TTC.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation du mur de soutènement et autorise le Maire à solliciter du Conseil départemental des Bouches du Rhône une subvention dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » selon le plan de financement suivant :

Conseil Département des Bouches du Rhône	70%
Commune	30%

### **➤ Acquisition de terrain**

La Commune s'est portée candidate pour l'acquisition des parcelles 6 et 7, section AD « La Coquille », d'une superficie totale de 58 530 m<sup>2</sup>, situées en zone de protection Natura 2000 dans le site classé « Montagne Sainte Victoire » et en continuité du domaine communal.

Les conditions établies dans la promesse unilatérale d'achat à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) sont les suivantes :

Prix principal : 49 000,00 €

Frais d'intervention de la SAFER (dont répercussion des frais d'acquisition) : 7 775,00 €

Prix total : 56 775,00 €

Les frais de notaire sont à prévoir en sus, montant estimé à environ : 2 500,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de ces biens aux prix de 56 775,00 € dans les conditions définies dans la promesse unilatérale d'achat et donne mandat au Maire pour :

- poursuivre cette décision dont signature de la promesse unilatérale d'achat proposée à cet effet par la SAFER et signer les documents contractuels ;
- solliciter du Conseil Départemental des Bouches du Rhône une subvention dans le cadre du dispositif « Acquisition de réserves foncières situées en zone agricole » selon le plan de financement suivant ;
- solliciter du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire ».

Plan de financement :

- |  |      |
|--|------|
| ○ Conseil Départemental des Bouches du Rhône | 50 % |
| ○ Conseil Régional PACA                      | 20 % |

**7- Convention de financement SMED13, travaux, FACE AB programme 2020, de renforcement BT poste « Le Bouquet », lieu-dit le Moulin Application du Régime Forestier à la parcelle AD1**

Le SMED13 a inscrit au programme de travaux FACE AB 2020 le renforcement de ligne basse tension alimentant le Bouquet à partir du transformateur situé à Maurely. La section de cette ligne est devenue insuffisante au regard des besoins.

Le cout de l'opération est estimé à 47 114 € HT, il comprend les travaux proprement dits ainsi que les études, le coordonnateur SPS et la maîtrise d'œuvre.

Le Fonds d'Amortissement aux Charges d'Electrification (FACÉ) versera au SMED 13 une aide financière de 80 % du montant HT et l'opération, soit : 37 691 €.

La Commune, au titre de sa participation pour les travaux d'électrification rurale, versera au SMED 13 le solde de l'opération, soit : 9 423 €

Le montant de la TVA sera reversé directement par le Concessionnaire Enedis au Syndicat.

La Commune s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2021.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention de financement de ces travaux.*

**8- Prorogation du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement**

Afin de soutenir l'aménagement des territoires des communes et de contribuer à la réalisation des équipements communaux structurants, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) avait institué, par délibération du 29 novembre 2013, un dispositif de fonds de concours au bénéfice de ses communes-membres, dispositif mis en œuvre au moyen de conventions dénommées « Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement » (ou « CCPD ») conclues avec chaque commune qui en exprimait la demande.

Le Contrat a été approuvé en date du 07 janvier 2014 par le Conseil Municipal de Saint Antonin sur Bayon.

Les conventions de fond de concours respectivement conclues avec chaque commune concernée sur le fondement de ce dispositif sont entrées en vigueur tout au long de l'année 2014 pour une durée de 5 ans, postérieurement portées à 7 ans, avec une durée de deux ans supplémentaires pour la bonne fin de leur exécution financière, par un avenant approuvé le 9 avril 2015 par la Communauté du Pays d'Aix.

L'Avenant a été approuvé en date du 10 juin 2015 par le Conseil Municipal de Saint Antonin sur Bayon.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en accord avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et ses communes-membres, a donc approuvé la prorogation, dans la limite de l'autorisation de programme existante, du dispositif de fonds de concours.

Cette prorogation nécessite la conclusion, pour chaque commune concernée, d'une nouvelle convention qui a vocation à se substituer aux conventions existantes.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de financement, par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Saint Antonin sur Bayon, de projets d'investissement structurants.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.*

**Questions diverses :**

**Informations du Maire :**

- Travaux sur le réseau électrique au barrage de Bimont

Enedis a lancé un vaste programme de sécurisation et de renforcement des réseaux moyenne tension (HTA 20 000 V) du pays Aixois. Ce programme vise 2 objectifs :

- La sécurisation : il s'agit de restructurer les réseaux constitués de conducteurs aériens en câbles nus soit par leur remplacement par des câbles isolés ou la création de canalisations souterraines, et ceci afin d'éliminer les risques d'incendies et de chocs électriques (humains et avifaune) induits par ce type de réseau.
- Le renforcement : il s'agit de dimensionner les réseaux pour apporter une meilleure qualité de fourniture au regard des besoins croissants du territoire.

Les travaux de sécurisation et de renforcement du réseau moyenne tension entre les postes de transformation «Aqueduc» situé sur la Commune du Tholonet et « Ginestelle » situé sur la Commune de Saint Marc de Jaumegarde sont en cours.

Le franchissement du barrage de Bimont sera réalisé par un enfouissement sous trottoir aval.

La tranchée sur trottoir sera réalisée par hydro-curage à une pression de 3 000 bars.

Cette technique de pointe interdit toutes présences aux abords du chantier.

En conséquence, l'accès du barrage aux passants est strictement interdit. Les accès à la crête du barrage de Bimont seront interdits du 6 au 21 avril 2021 et la route sera fermée à la circulation y compris les week-ends.

Enedis prévoit de réaliser les mêmes types de travaux sur la ligne moyenne tension qui traverse notre commune, de Beaurecueil à Puyloubier.

#### ➤ **Opération FOOD TRUCK SAUVE TON RESTO**

Le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole ont missionné Provence Tourisme pour organiser un événement qui pourrait se déployer de mars à juin dans les communes intéressées et qui prendrait la forme d'une tournée intitulée « FOOD TRUCK SAUVE TON RESTO ».

L'opération vise à soutenir restaurateurs, producteurs, viticulteurs et artisans en les aidant à développer leur vente à emporter en mettant à leur disposition un Food-truck, un espace aménagé pour vendre en direct sur un lieu fréquenté et une logistique « chaud froid » proposé par le partenaire METRO.

Le métro à Saint-Antonin ? Cette proposition ne correspond pas au contexte local.

#### ➤ **Appel à candidature pour mise à disposition de l'oliveraie de Roques-Hautes**

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Roques-Hautes situé en partie sur la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon. Suite à l'incendie de 1989, une coupure agricole a été créée sur ce domaine et représente environ quinze hectares essentiellement plantés d'oliviers. Depuis le 2 juin 2006, cette oliveraie était confiée à un exploitant par le biais d'une convention de mise à disposition.

Dernièrement, l'exploitant a souhaité résilier cette convention. Ainsi, le Département démarre une procédure d'appel à candidature pour confier à nouveau l'exploitation de l'oliveraie du domaine départemental de Roques-Hautes.

#### ➤ **Mesures d'informations du public sur les risques inhérents à la circulation dans les espaces naturels.**

Le développement des sports et loisirs de nature s'exerce dans des espaces soumis au régime de la responsabilité du fait des choses. Ce régime de responsabilité, pour les propriétaires et gestionnaires de sites naturels, est celui de la responsabilité sans faute.

L'appréciation de cette responsabilité s'effectue au regard des risques inhérents à la circulation dans les espaces naturels ayant fait l'objet d'aménagements limités mais aussi au regard des mesures d'information du public prises par les autorités chargées d'assurer la sécurité publique. La Commune est concernée, en particulier par la pratique de l'escalade. Dans l'attente d'une modification du cadre légal qui dégagerait la responsabilité du propriétaire, le Grand Site Sainte-Victoire a engagé une action d'information du public sur l'accès aux espaces naturels et sur les

risques qui en découlent. Des affiches ont été placées sur l'ensemble des panneaux de départs de randonnée du Grand Site. Chaque commune peut également, si elle le souhaite, communiquer sur ces risques dans ses Bulletins d'informations municipaux, sur son site internet et par voie d'affichage.

#### ➤ **Charte zéro déchet plastique avec la Région**

La Région a sollicité les collectivités pour s'engager à ses côtés dans la lutte contre les déchets plastiques dans le cadre de la charte zéro déchet plastique. L'adhésion à cette charte pourrait être examinée lors du prochain conseil municipal.

#### ➤ **Signalétique**

Le Grand Site Saint-Victoire a proposé d'installer le long du CD17, sous les panneaux indiquant la commune, des panneaux signalant l'appartenance au « Grand Site de France ».

Christian DELAVET indique que, suite à la prolifération de la signalétique sur notre commune, il est intervenu pour que « stoppe la panographie ». Ainsi soit-il.

#### ➤ **Carte nationale d'identité électronique**

La carte nationale d'identité électronique est un nouveau document permettant d'attester de son identité en France, mais aussi d'un titre recevable pour voyager dans d'autres pays. Elle vise à remplacer l'actuelle carte nationale d'identité. Son format est celui d'une carte bancaire et elle inclut un composant électronique, comme les passeports.

Cette carte sera diffusée progressivement, dans plusieurs départements et régions éligibles jusqu'au 2 août, puis une extension à tout le pays à compter de cette date.

Elle sera déployée en région Sud-Provence-Côte-d'Azur à partir du 28 juin 2021. Dans les territoires éligibles, ce sera cette carte qui sera proposée. La procédure pour l'obtenir sera semblable à la démarche actuelle.

***Il n'est pas nécessaire de renouveler par anticipation l'actuelle carte nationale d'identité, si elle est encore valide.***

### ***Interventions des élus***

#### ➤ **Défibrillateur**

Le budget 2021 a maintenu ouverte la ligne de crédit de 2000 € pour l'achat d'un défibrillateur. Il a été envisagé un temps d'installer un défibrillateur au Bouquet. L'idée d'installer cet appareil sur le quartier des Restanques a fait son chemin qui est resté sans issue.

L'installation d'un défibrillateur en extérieur doit répondre à certaines conditions : accès facile, direct et garanti (coffret fixé sur mur d'un bâtiment public connu de tous, par exemple), alimentation électrique pour la régulation de température.

Richard WILLEMS propose d'installer un défibrillateur au Bouquet dans le local historique dit « Les WC de Tante Angel », moyennant une restauration rapide de l'édifice et le raccordement électrique au coffret de l'éclairage public tout proche.

Christian DELAVET considère que ce lieu n'est pas indiqué car l'équipement sera peu visible et d'accès difficile. Cette installation pourrait s'intégrer dans un équipement simple, à caractère rural, de mise en discrétion des poubelles (exemple des abris poubelles installés sur les parkings des 2 Aiguilles et de la Maison Sainte-Victoire à Saint-Antonin).

#### ➤ **Vidéoprotection**

La ligne de crédit de 10000 € ouverte sur les budgets précédents pour l'étude d'un système de vidéosurveillance ayant été maintenue dans le budget 2021, Richard WILLEMS, convaincu de l'utilité du dispositif, pose la question de l'évolution de ce projet.

Il fait référence à une information diffusée sur ARTE :

- 6000 communes sur 36 000 sont équipées d'un réseau de vidéo protection.

- en ce qui concerne le niveau de protection relative au cambriolage, il a été constaté que la vidéo protection est principalement un moyen dissuasif alors que seulement 1 % des auteurs de cambriolage ont été identifiés grâce à la vidéo protection.

Christian DELAVET et Claude PECOUT indiquent que ce sujet fait l'objet d'une veille continue et plusieurs technologies ont été évaluées. Le système est efficace pour la Gendarmerie avec une caméra installée au croisement du Bouquet et une caméra installée au croisement de Coquille, sous réserve que les caméras soient de qualité et qu'elles transmettent les informations. A ce jour, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée pour cause de déficience de réseau : pas de couverture GSM, pas de possibilité d'alimentation électrique (ligne comme photovoltaïque) au Bouquet, alimentation électrique compliquée à Coquille (site classé). L'installation de caméras factices, suggérée par Richard WILLEMS en s'inspirant de l'article d'ARTE, n'a qu'une efficacité toute temporaire d'après la Sécurité Intérieure. Elle n'est d'aucune utilité pour la Gendarmerie, n'a que très peu de chance d'être validée par l'Architecte des Bâtiments de France et aucune chance d'être validée par la Préfecture.

#### ➤ **Eclairage public**

Catherine DUPERREY pense qu'il est utile d'éclairer l'arrêt de bus du Bouquet pour permettre au chauffeur de voir les usagers en attente.

Claude PECOUT rappelle que l'éclairage était prévu avec l'installation de l'abri mais que cette installation n'a pu se faire compte tenu des contraintes que cela posait (domaine départemental, site classé.). Comme pour la vidéo surveillance, il n'y a pas à ce jour de raccordement possible au réseau électrique. Et pour le photovoltaïque, il faudra trouver un accord avec le Département, la Métropole et l'ABF.

Le problème pourrait trouver solution avec le prolongement de la ligne d'éclairage public jusqu'au CD17. L'idée fait son chemin, mais le pont fait de la résistance à tous les réseaux

#### ➤ **PLUi**

Véronique MICHEL évoque le PLUi qui est en cours d'élaboration et qui devrait aboutir en 2022. Le projet avance et fait l'objet de présentation en commission « Habitat, urbanisme et aménagement » du territoire du Pays d'Aix et les services font état d'échanges avec les communes. Qu'en est-il ?

Christian DELAVET indique que seule la première phase, dont la principale substance est le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définit les grandes orientations, est finalisée. Le PADD a été débattu en Conseil de Territoire le 28 novembre 2019.

La suite du PLUi a fait l'objet d'un débat « politique » lors d'une récente conférence des maires mais rien de concret n'a été présenté, pour des raisons politiques (pour ne pas se brûler, mieux vaut ne pas allumer le feu, ou alors le plus tard possible).

Sachant que le PLUi ne peut pas être la somme des PLU actuels, il est difficile de trouver le pont d'équilibre entre l'intérêt de chacune des communes.

En attendant qu'émergent du cénacle politique la matière susceptible de construire les lignes directrices du zonage et du règlement, les services vérifient commune par commune la pertinence des données extraites du PLU (carte de zonage, servitudes d'utilité publique, emplacements réservés, contentieux, etc.).

Christian DELAVET indique qu'il participe à des échanges techniques avec les services sur les aspects risques, enjeux forestiers et environnementaux. (La conception politique se forge au sein du comité stratégique qu'est le COSTRA).

Pour ce qui concerne la prise en compte des spécificités du centre ancien du hameau du Bouquet, plusieurs pistes sont à explorer.

#### ➤ **Au sujet du terrain COMONT**

Le notaire en charge du dossier n'a pas encore établi de contrat malgré les relances régulières.

#### ➤ **Mise en place des commissions et des comités consultatifs**

Véronique MICHEL et Michel FAURE pensent qu'il faut préparer la mise en place de ces instances de concertation, malgré le contexte sanitaire.

Christian DELAVET propose de délibérer sur ce point lors de la prochaine réunion du conseil municipal et de préparer le dossier lors d'une séance de travail qui sera organisée en amont.

➤ **Obligations légales de débroussaillage (OLD)**

Richard WILLEMS indique que l'action de sensibilisation et de conseil menée l'an dernier au Bouquet auprès des propriétaires, principalement sur le Chemin des Restanques, a donné lieu à des travaux importants et demande qu'elle soit poursuivie sur d'autres secteurs.

Christian DELAVET note que, parmi les travaux importants qui ont été réalisés, certains vont bien au-delà des recommandations données, de la pratique normale des OLD et relèvent du défrichage. La suite du processus est envisagée, selon le même principe. Cependant, l'intervention de l'agent ONF n'est pas envisageable actuellement compte tenu du contexte sanitaire et il ne sera pas fait appel à un prestataire privé, comme le suggère Richard WILLEMS, pour une raison de coût mais aussi d'esprit de la mission.

➤ **Fibre optique**

Claude PECOUT communique le programme détaillé fourni par Orange.

L'opération de mise à disposition de la fibre se déroule en 2 étapes après la fin des travaux d'enfouissement actée la première semaine de 2021.

Durant la première étape de 3 mois, Orange :

- informe tous les opérateurs du raccordement de la fibre à Saint-Antonin ;
- procède à la réception des dits travaux ;
- réalise le tirage de la fibre ;
- détermine des points de raccordement ;
- étudie la desserte point à point de tous les usagers.

Durant la seconde étape de 2 mois, Orange met à disposition de tous les opérateurs le réseau ainsi constitué et défini.

Ces 2 périodes sont incompressibles et respectent la nécessaire et obligatoire ouverture à la concurrence.

En conclusion, si tout va bien, nous pourrions accéder à la fibre en Juin de cette année...